



Droit, justice, économie : la triple fracture

Texte de la conférence de notre Président Michel Rouger, prononcée au Demi-Siècle le 11 janvier 2007.

« Pour qu'une Nation existe, quels que soient ses gouvernants, il lui faut une économie qui produit pour enrichir son pays, un système de Droit reconnu, respecté et appliqué par les citoyens, une justice qui fait respecter la Loi par ceux qui trichent. Le fameux « pacte social », c'est ça.

Hélas, c'est bien là que nous rencontrons des difficultés extrêmes qui détruisent nos forces réelles. Notre pacte social est rompu.

L'Economie

L'économie française vit dorénavant grâce à des entreprises mondialisées, qui appartiennent à des capitaux étrangers puisque nous sommes incapables d'orienter l'argent épargné ailleurs que pour financer la dette de l'Etat. Elles produisent des richesses pour elles-mêmes, comme pour leurs sous-traitants, à condition qu'on ne les pousse pas à se transférer dans les pays concurrents, ce qu'aucun pouvoir politique n'est aujourd'hui capable d'empêcher, sauf à transformer progressivement la France en Cuba ou en Corée du Nord.

Tout le reste de l'activité économique – artisans, PME, professions libérales et commerces – ne crée que des revenus sans nourrir la richesse globale, puisque, à partir d'un certain niveau de revenu et d'épargne, donc de richesse collective, ceux qui l'atteignent quittent le pays. Ce qu'à nouveau personne ne peut empêcher. Bonjour Johnny !

Ces grandes entreprises vivent sur des systèmes juridiques et comptables d'origine internationale, auxquels s'ajoutent des règles de gestion et de fonctionnement extérieures à notre Droit, gouvernance et conformité, (*governance* et *compliance* en langage des affaires).

Tout cela fait que ces entreprises, même les plus françaises, ne partagent plus la vie nationale dans laquelle personne n'arrivera à les ré-intégrer. Il suffit de vivre la haute administration, comme j'en fais l'expérience au quotidien dans trois ministères – Justice, Santé, Agriculture –, pour constater les divergences de langage, de comportement, d'objectifs, entre des hauts cadres qui ne vivent plus ni dans le même univers, ni ne parlent plus la même langue.

Ces divergences sont accrues par le comportement de la haute fonction publique – la France d'en haut - qui est obsédée par ce que l'Etat doit à ses créanciers, alors que le peuple - la France d'en bas – est obsédé par ce que le même Etat lui doit pour respecter toutes les promesses faites à tout le monde. Quant à renationaliser, il ne faut pas faire rêver tous ceux qui croient que l'Etat propriétaire réussit mieux que le privé. La charge à assumer écraserait deux générations qui pourraient dire adieu pour vingt ans à leur actuel niveau de vie.

Fait aggravant au moment où la richesse du pays dépend d'entreprises qui ont réparti leurs actifs, leurs clients et leurs personnels dans le monde entier. Les Français qui résident dans l'Hexagone, y compris d'ailleurs ces entreprises, ont complètement perdu la compréhension, le respect, l'adhésion aux systèmes juridiques qui devraient assurer la cohésion entre tous les citoyens.

Le Droit

A force d'avoir transféré la création de la loi entre les mains des Ministres et de leurs cabinets ministériels, les parlementaires, qui ne comprennent plus rien à la plupart des textes qu'ils doivent voter à la va-vite, ne sont plus capables d'assurer la liaison pédagogique avec les citoyens. Voir le CPE.

On fabrique des lois tous les jours, qui n'ont même pas valeur de notes de service, par la volonté de répondre sans réflexion à n'importe quelle grogne ou manifestation, voire même à un accident banal bien médiatisé. Il n'y a plus de lien affectif entre les citoyens et la loi, avec pour conséquence que les textes qui sont fabriqués par les ministères comportent des menaces de sanctions pénales, à l'excès, puisqu'à défaut d'adhésion du peuple, il faut le contraindre à respecter la loi par la peur des sanctions qui s'y attachent.

La Justice

Une telle évolution est doublement catastrophique pour la justice. Elle est dévorée par la justice pénale qui est devenue incapable de rendre dans des délais acceptables et dans l'indispensable sérénité du juge, des jugements qui permettraient aux justiciables de comprendre les décisions qui les concernent. En outre, à force de ratés et d'erreurs, la justice s'est refermée sur elle-même en choisissant de plus en plus la morale par rapport au droit, surtout lorsqu'elle traite des affaires économiques dont elle ignore tout, et dans lesquelles son intervention détruit nos capacités de compétition et de résultat au profit des concurrents qui pompent ainsi notre richesse.

Un pays dans lequel les trois éléments fondamentaux de la démocratie, l'Economie, le Droit et la Justice, ne sont plus en phase, ce qui est notre cas, ne peut survivre qu'en concentrant tous les pouvoirs entre les mains d'un monarque ou d'un dictateur. C'est la situation qui prévaut en France depuis maintenant cinq ans. Quand viendra le temps, avec une telle situation, d'un « chenapan » ou d'un « rodeur » comme a dit Villepin, il en sera fini de nos libertés .

La vraie politique est là. Sans doute, par incapacité de trouver des femmes ou des hommes à la hauteur des enjeux, nous contenterons-nous de prendre le moins mauvais, en croisant les doigts pour que la fameuse grâce d'Etat qui touche, parfois, les gens de pouvoir, lui fasse comprendre la vraie situation et lui fasse prendre les vraies décisions ».

